

## DEMANDE D'ACCORD de prêt aidé A-D-A-S

Civilité :	Nom :	Prénom :
Nom de Naissance :	Date de naissance :	N° Adhérent ADAS :
Adresse personnelle :		N° de téléphone :
Code postal :	Commune :	
Situation familiale	Régime de sécurité sociale	N° de sécurité sociale
Collectivité/Etablissement employeur :		

**Nature du Prêt** \* (case à cocher obligatoirement) :

Habitat accession     Amélioration de l'habitat     Social     Prêt avantage partenaire

\* les critères d'attribution de chacun des prêts sont détaillés dans le règlement d'attribution des prestations de l'A-D-A-S

**L'objet du prêt** (mention obligatoire) :

LES INFORMATIONS RECUEILLIES FONT L'OBJET D'UN TRAITEMENT INFORMATIQUE DANS LE BUT DE FACILITER LA GESTION INTERNE DE L'A-D-A-S ET LES DECLARATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES OBLIGATOIRES (FISC, URSSAF, ...), **ET SONT TRANSMISES AU CSF.**

CONFORMEMENT A LA LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES DU 6 JANVIER 1978, VOUS BENEFICIEZ D'UN DROIT D'ACCES, DE MODIFICATION ET DE RECTIFICATION DES INFORMATIONS VOUS CONCERNANT EN ECRIVANT AU PRESIDENT DE L'A-D-A-S.

Date et Signature de l'agent :

Date et Signature du correspondant :

<b>ACCORD DE L'A-D-A-S</b>	<b>Tampon, date et signature</b>
<b><u>Date limite de prise en charge :</u></b>	
<b><u>Montant maximum du prêt :</u></b>	

Dans le cadre de **l'accord de partenariat signé entre l'A-D-A-S et le Crédit Social des Fonctionnaires**, demandez votre adhésion au CSF. Elle vous sera offerte la première année ainsi qu'à votre conjoint. Vous réalisez ainsi **une économie de 11 € par personne.**

Et pour profiter de tous les services et avantages sélectionnés par le CSF la première année c'est offert, et c'est seulement 24 € par an et par famille à partir de la deuxième année.

## Contactez le CSF pour prendre rendez-vous

au 02 35 07 88 10